

AIPR - Préparation à l'examen par QCM et passage de l'examen

Opérateur

1 jour

Coût pédagogique
Nous consulter

Dates
Nous consulter

Lieu
Toulouse

Intra-entreprise
Interentreprises
hors Toulouse
Nous consulter

www.cfpct.com

Public concerné

Les maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que leurs conseils ou prestataires en maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les géomètres-topographes.

- **Opérateur** : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier, tous les opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, tous les personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1er janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).

Objectifs

- Connaître et reconnaître les différents réseaux.
- Connaître la réglementation DT-DICT et les documents associés.
- Se préparer à la réussite **du QCM** qui permet d'obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (**AIPR**).

Programme

- Les enjeux et les objectifs.
- La notion des réseaux sensibles et non sensibles.
- Les marquages. Piquetages. La signalétique enterrée et en émergence.
- Investigations complémentaires.
- Quels risques pour les travaux ; Règles des 3 « A ».
- Les principes de prévention et les distances minimales de précaution.
- Les incidences sur les travaux.
- Préparation au QCM.

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques. Exercices pratiques sur plate-forme. QCM.

Déroulement de l'examen

- Chaque candidat passe l'examen sur un poste informatique du centre d'examen connecté, par internet, à la plateforme du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).
- 30 QCM, dont 10% correspondent à des questions prioritaires, dans un délai maximal d'une heure.
Barème de correction : réponse bonne : + 2 points - Réponse "je ne sais pas" : 0 point - Réponse fautive à une question ordinaire : - 1 point - Réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points
Score minimal : 36 points (score maximal possible : 60 points).

Validation de la formation

- Délivrance au candidat et à l'employeur, d'une attestation de compétences, conformément au modèle en annexe 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015. En cas d'échec, il pourra être délivré une attestation d'échec.

Lieu de la formation

- C.F.P.C.T. TOULOUSE-PALAYS - 5, allée Jean Griffon - 31400 TOULOUSE

Durées

- Préparation à l'examen : 6 heures
- Examen par QCM : 1 heure